

CENTRE HOSPITALIER DE BAZAS

4 Chemin de Marmande
33430 BAZAS

Tél : 05 56 65 04 65



Centre hospitalier de Bazas

Réhabilitation et construction de parkings ainsi que le réaménagement du parvis



GROUPE CETAB

61 rue du Professeur Lannelongue
Bâtiment D
33300 BORDEAUX
☎ : 05 57 19 12 00
✉ : cetab.bx@cetab.fr

Demande d'examen au cas par cas

PHASE : /	Date : Avril 2022	N° d'affaire : 1837B	Rédacteur : FA Diffusion : KL	Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H

Date	Indice	Modifications

SOMMAIRE

1 - DESCRIPTION DU PROJET	3
1.1 - LOCALISATION DU PROJET	3
1.2 - DONNEES DU PROJET	4
1.2.1 - Situation actuelle	4
1.2.2 - Situation future – description des aménagements prévus	5
1.3 - RUBRIQUES DES ETUDES D'IMPACT	6
2 - CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	7
2.1 - ZONAGES REGLEMENTAIRES	7
2.1.1 - ZNIEFF	7
2.1.2 - Natura 2000	8
2.1.3 - Monuments historiques et bâtiments classés	9
2.1.4 - Sites classés et inscrits	10
2.2 - OCCUPATION DES SOLS	11
2.2.1 - Corine land cover	11
2.2.2 - Analyse visuelle	11
2.3 - EAUX DE SURFACE ET EAUX SOUTERRAINES	12
2.3.1 - Réseau hydrographique	12
2.3.2 - Eaux souterraines	14
2.3.3 - Risques	16
3 - MESURES DESTINEES A REDUIRE LES IMPACTS.....	17
3.1 - GESTION DES EAUX PLUVIALES	17
3.2 - TRAITEMENT PAYSAGER	17
4 - ANNEXES	18
4.1 - ANNEXE 01 – DESCRIPTION DU PROJET (5 PAGES)	18
4.2 - ANNEXE 02 – MODALITES DES TRAVAUX (3 PAGES)	19
4.3 - ANNEXE 03 – DOSSIER CERFA (24 PAGES)	20

LISTE DES FIGURES

Fig.1 - Localisation de la commune de Bazas (sans échelle)	3
Fig.2 - Localisation du site du projet (sans échelle)	4
Fig.3 - Repérage des différents parkings et bâtiments	6
Fig.4 - Znieff les plus proches	7
Fig.5 - Sites Natura 2000	8
Fig.6 - Immeubles classés et inscrits	9
Fig.7 - Site inscrit le plus proche	10
Fig.8 - Occupation des sols – Corinne Land Cover	11
Fig.9 - Hydrographie locale	13
Fig.10 - Carte géologique (source : Sigés Aquitaine)	14
Fig.11 - Masse d'eau souterraine	15

1 - DESCRIPTION DU PROJET

1.1 - LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de Bazas, en Gironde (33). Plus précisément l'hôpital de Bazas est implanté à l'est de la commune (NB : les cartes fournies ci-après sont jointes au dossier de demande d'examen au cas par cas en annexe 1 à des échelles appropriées) :

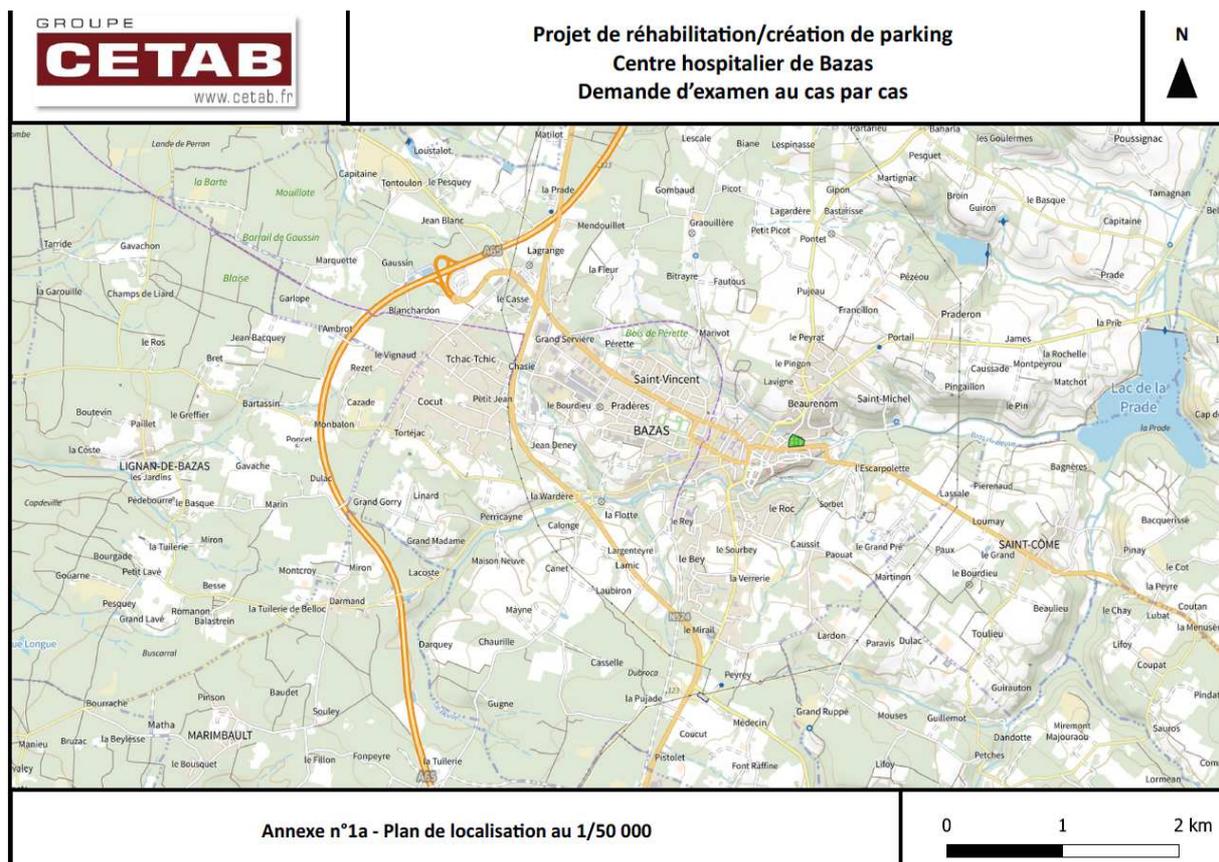


Fig.1 - Localisation de la commune de Bazas (sans échelle)

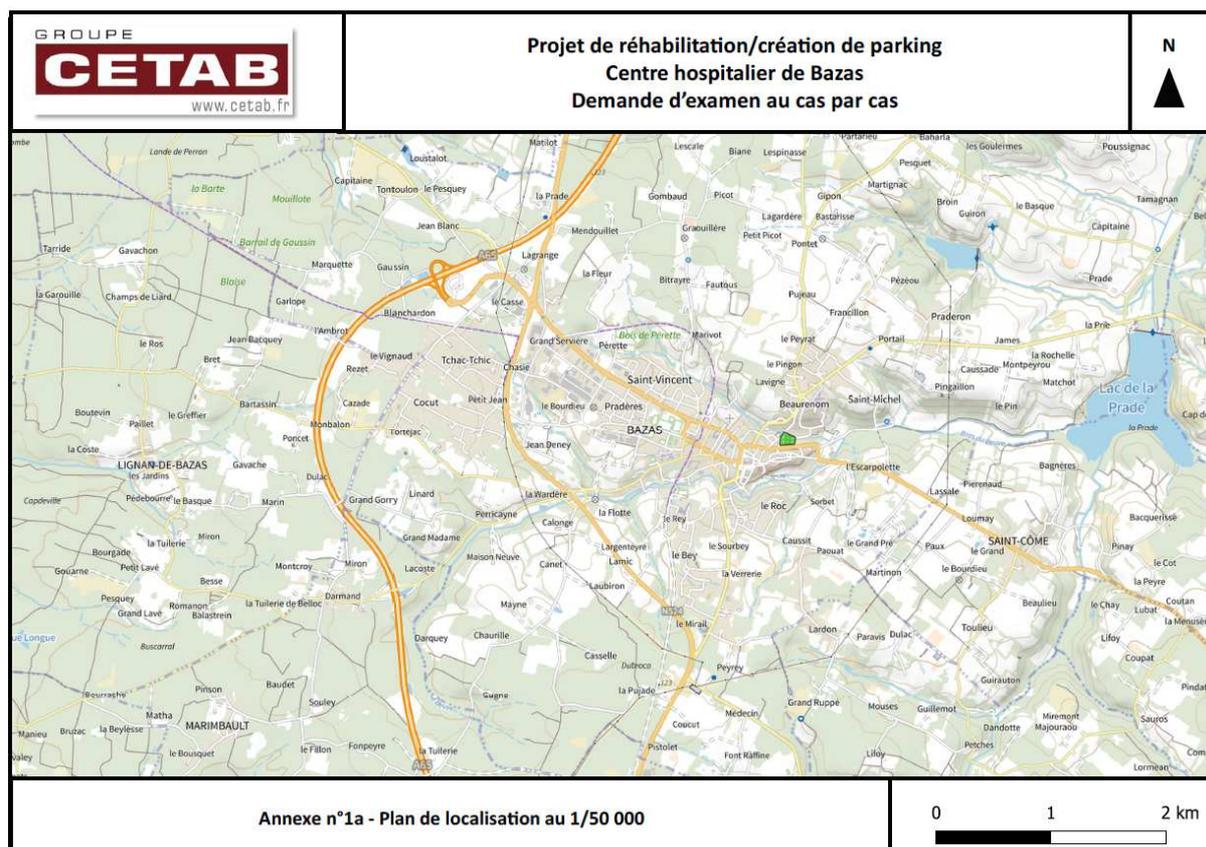


Fig.2 - Localisation du site du projet (sans échelle)

1.2 - DONNEES DU PROJET

1.2.1 - SITUATION ACTUELLE

Le site du centre hospitalier se situe en contrebas de la route de Marmande et des remparts de la ville ancienne de Bazas, il est surplombé au Sud par la Cathédrale et les constructions qui l'entourent. Vers le nord et l'Est, il se prolonge par une colline et un paysage champêtre. Le terrain d'assise du projet est séparé par la rue Paulin de Pella, celle-ci est bordée au Nord par le ruisseau Saint Vincent, en partie busé, qui se prolonge à l'air libre vers l'Est :

- Au Sud de la rue se trouve le bâtiment de l'hôpital, le seuil d'entrée est sensiblement au-dessus de la rue, on y accède par une voie en forte déclivité. A l'Est du centre hospitalier se trouve un parking, peu organisé, à usage mixte, personnel et public. Au-delà une zone verte naturelle se prolonge le long du ruisseau. Plusieurs arbres remarquables sont présents sur cette partie du site.
- Au Nord de la voie, s'élève le bâtiment CMP avec un parking pour le personnel technique, le terrain est en pente, engazonné.
- Quelques stationnements situés le long de la rue Paulin de Pella complètent le dispositif.

Le site souffre de nombreux stationnements anarchiques qui nuisent à l'usage et à l'image du Centre Hospitalier. Face à cette situation et devant les besoins identifiés par l'établissement, le Centre Hospitalier a décidé la réalisation de 3 parkings et la requalification de l'entrée de l'hôpital. Les voiries qu'elles soient publiques ou privées sont traitées en enrobé, elles sont très dégradées de même que les trottoirs.

1.2.2 - SITUATION FUTURE – DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PREVUS

Le traitement de la rue Paulin de Pella est hors opération car il s'agit d'une voie communale, les voiries du centre hospitalier sont reprises jusqu'en limite de celle-ci. Cependant il serait souhaitable que des potelets en bois soient installés le long de la voie pour éviter le stationnement abusif en dehors des zones prévues à cet effet.

Le principe retenu pour l'aménagement est de limiter au maximum l'enrobé noir qui sera exclusivement utilisé pour les voiries lourdes. Les voiries légères et les zones de stationnement sont traitées par un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle. Les bordures sont réalisées en pavés calcaire 10x10.

Dans le cadre de l'opération, trois parkings sont projetés et l'entrée du Centre Hospitalier est requalifiée :

➤ Parking P01

Il comporte 27 places sous contrôle d'accès et consiste pour partie en la réhabilitation du parking existant devant le bâtiment CMP. Ce bâtiment abrite la partie logistique et technique du centre hospitalier.

Parking 01 : Des places supplémentaires sont créées à l'arrière, encastrées dans la pente du terrain.

Ce parking sert également d'accès logistique.

Les voiries lourdes sont traitées en bitume noir classique, les voiries légères et les zones de stationnement des véhicules sont traitées en matériau gravillonnaire de teinte naturelle. Les places sont séparées par des pavés clairs.

➤ Parking P02

Il s'agit d'un parking existant totalement réhabilité. Il comporte 44 places dont 1 PMR. Ce parking est accessible sans contrôle.

Les surfaces sont traitées de la même façon que le parking P01.

➤ Parking P03

C'est un nouveau parking créé à l'arrière du bâtiment CMP qui comporte 37 places dont 1 PMR. Ce parking est sous contrôle d'accès.

Les surfaces sont traitées de la même façon que les 2 autres parkings.

Aux 3 parkings, s'ajoute le projet de création d'un auvent devant l'entrée principale permettant la dépose rapide des patients à l'abri de la pluie. L'aménagement permettra également la mise en sécurité du site.

La notice complète issue du permis de construire est jointe en annexe I au présent document. Le plan masse du projet constitue l'annexe obligatoire 4 du cerfa. La figure suivante permet de se repérer dans la description précédente :

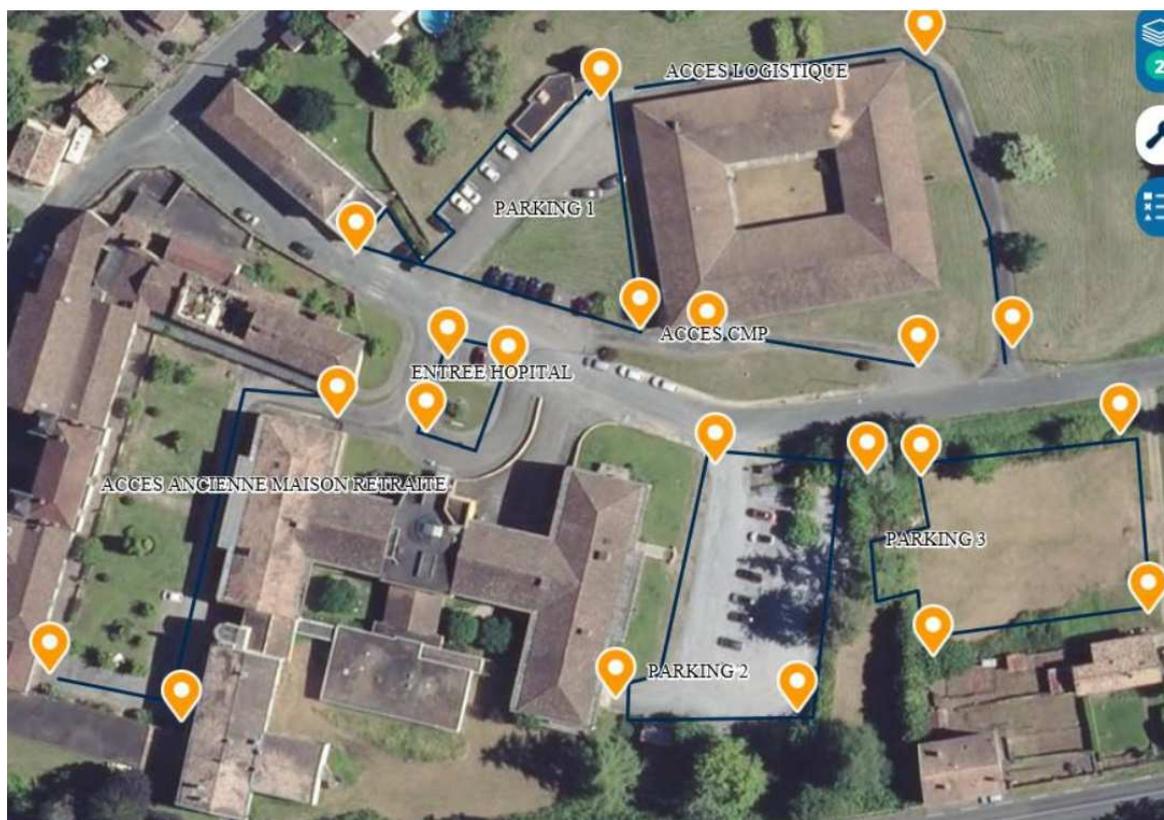


Fig.3 - Repérage des différents parkings et bâtiments

1.3 - RUBRIQUES DES ETUDES D'IMPACT

Le projet entre dans le cadre de la rubrique 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs - a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

2 - CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 - ZONAGES REGLEMENTAIRES

2.1.1 - ZNIEFF

Le projet est à l'extérieur des ZNIEFF. Les plus proches se situent à environ 1 km. Il s'agit de la Znieff II – 720030049 - Coteaux calcaires et réseau hydrographique du Beuve :

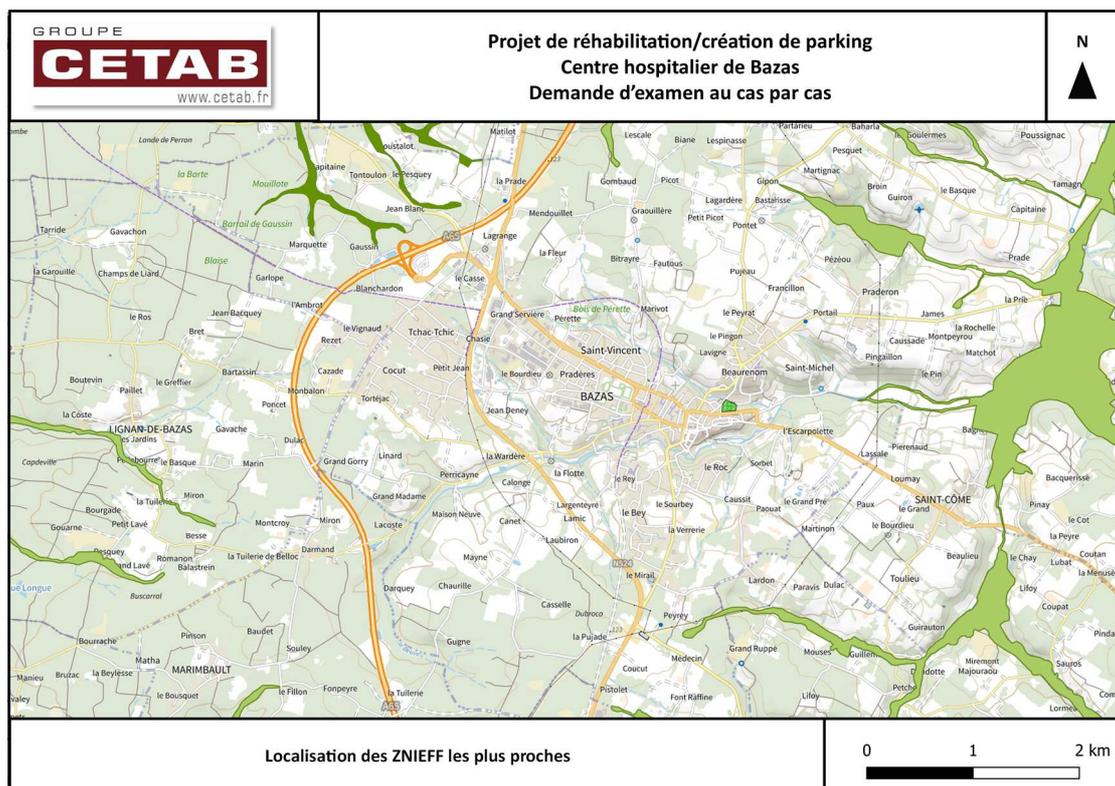


Fig.4 - Znieff les plus proches

2.1.2 - NATURA 2000

Le projet est situé à l'extérieur d'un site Natura 2000. Le plus proche (environ 300m) est situé au sud - sur le cours d'eau du Beuve. Il s'agit du site Natura 2000 FR7200802 - Réseau hydrographique du Beuve :

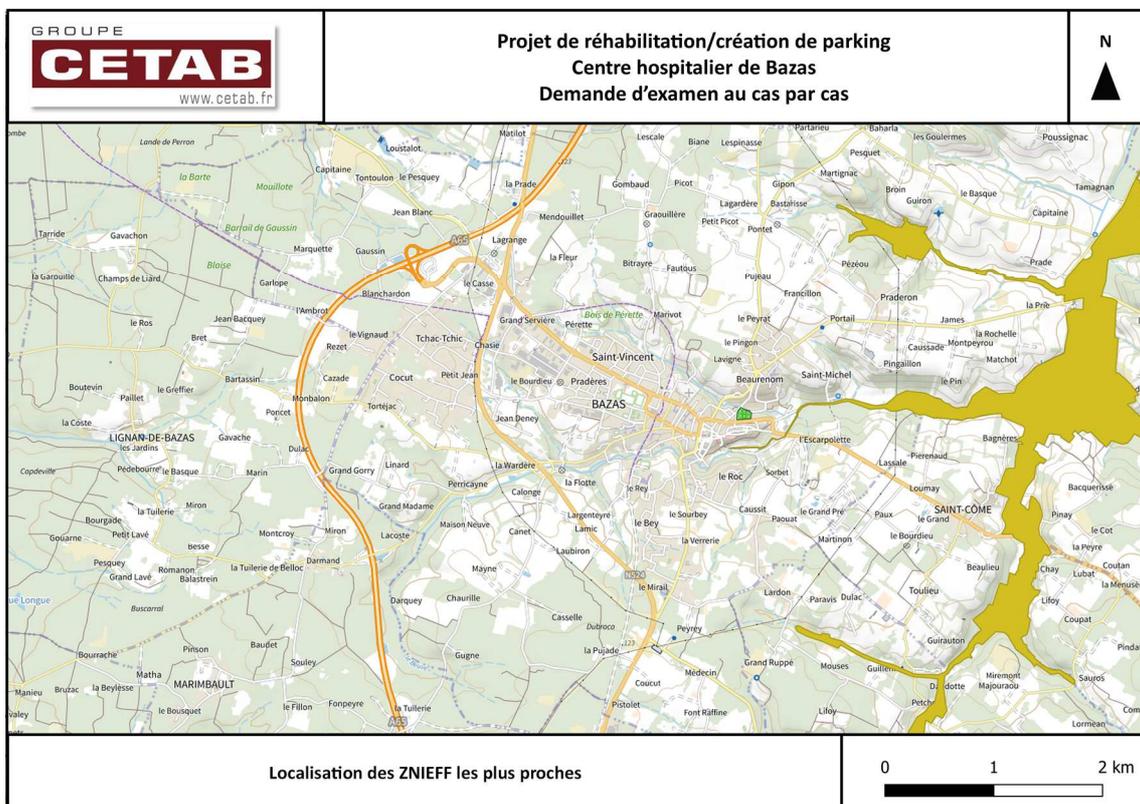


Fig.5 - Sites Natura 2000

2.1.3 - MONUMENTS HISTORIQUES ET BATIMENTS CLASSES

Certains bâtiments du centre hospitalier sont classés :

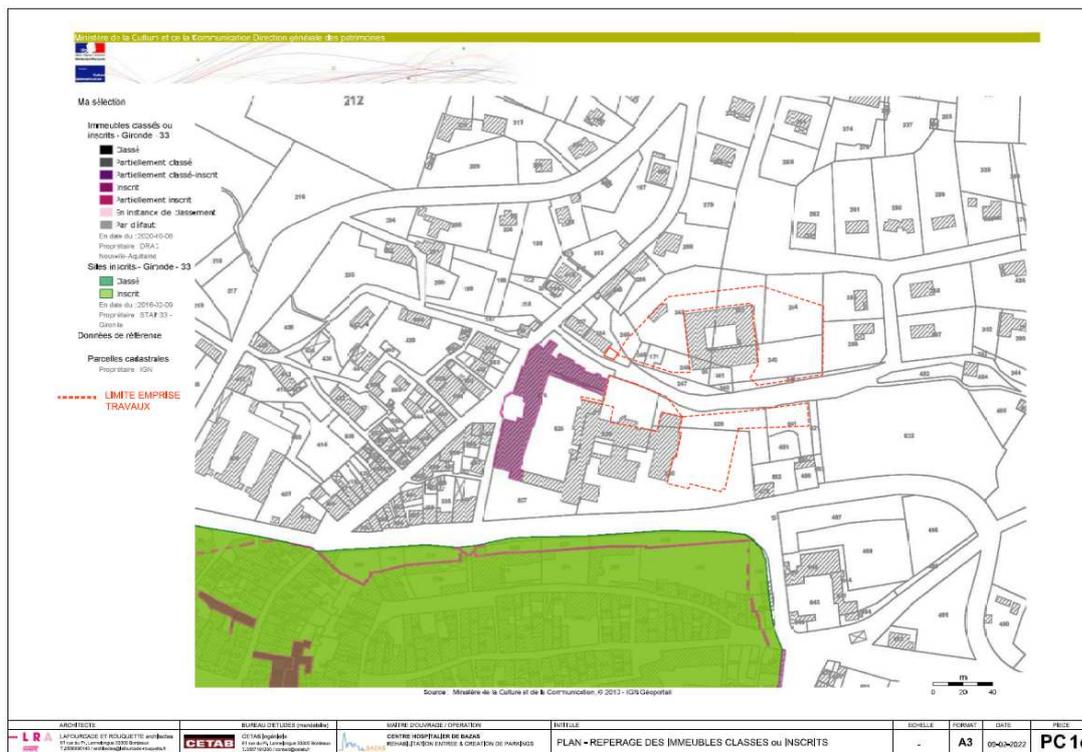


Fig.6 - Immeubles classés et inscrits

2.1.4 - SITES CLASSES ET INSCRITS

Le centre hospitalier est situé au nord d'un site inscrit (Vieux Bourg – site inscrit depuis le 30/04/1971) :

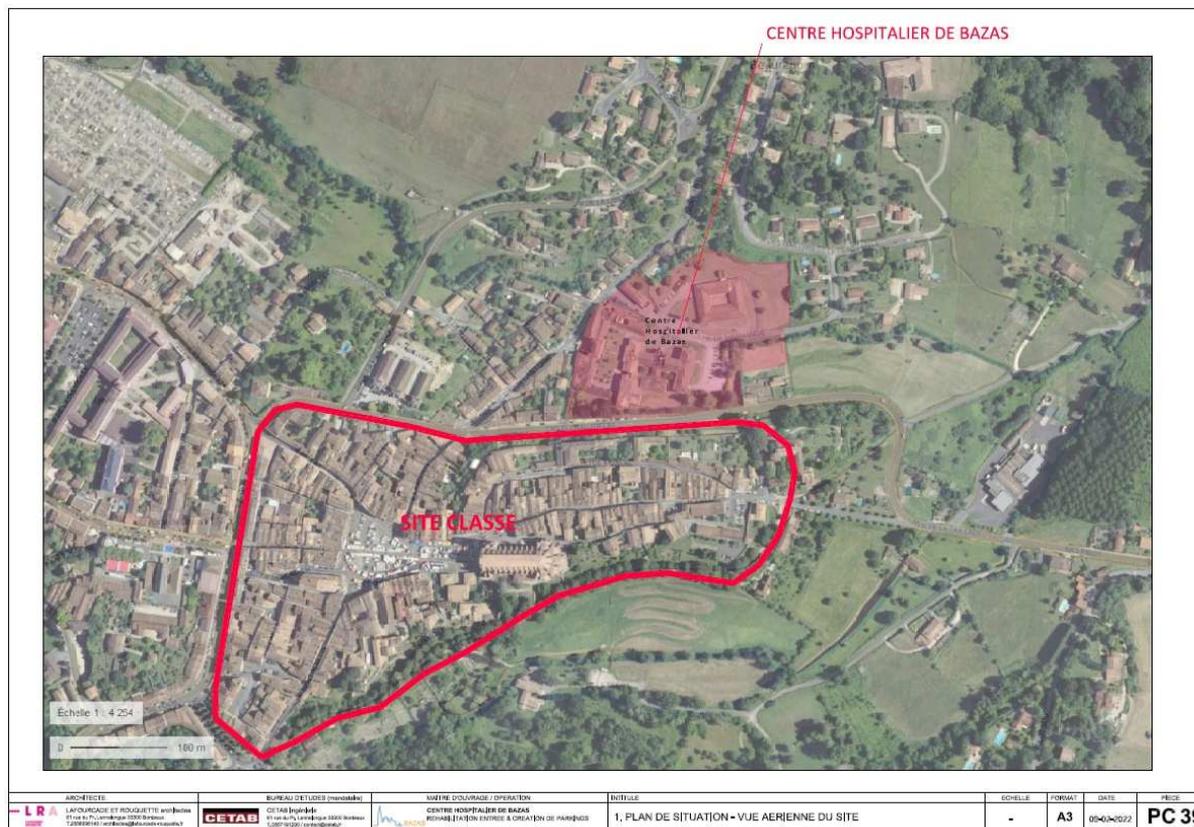


Fig.7 - Site inscrit le plus proche

A noter que la commune de Bazas fait l'objet d'une ZPPAUP. Au Sud de la rue Paulin de Pella le site se situe dans le périmètre A - Secteur Intra Muros de la Z.P.P.A.U, au Nord de celle-ci il est dans le périmètre C â€“ Secteur des Faubourgs Récents.

2.2 - OCCUPATION DES SOLS

2.2.1 - CORINE LAND COVER

Le projet se situe en zone urbaine dense (zone rouge) :

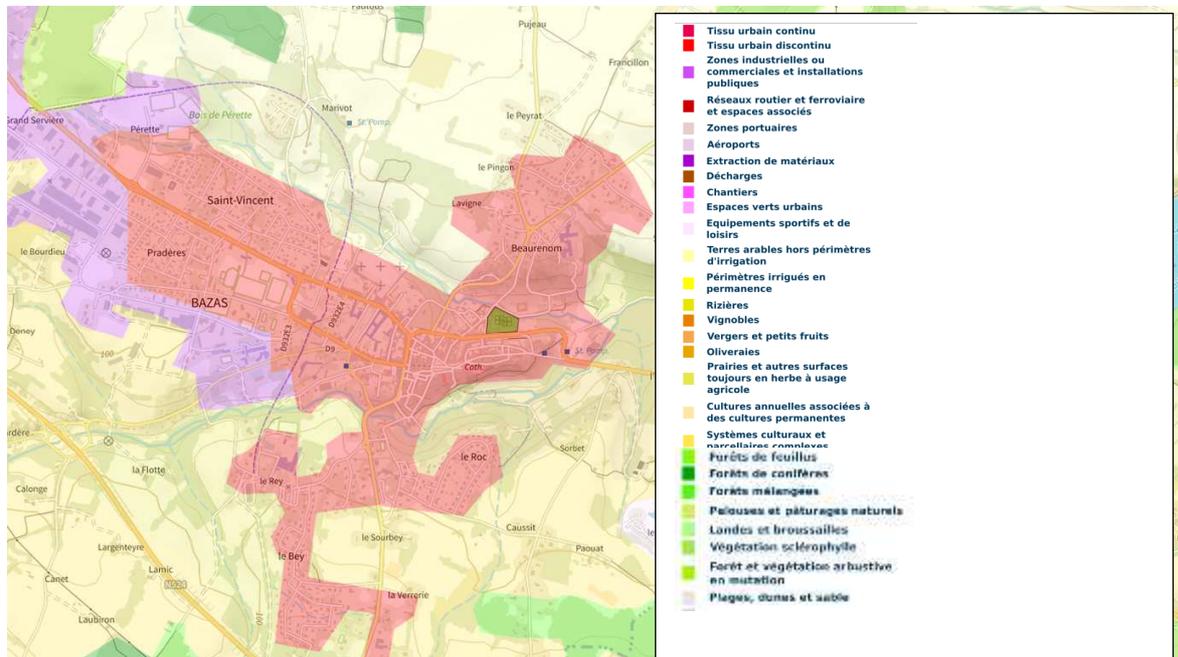
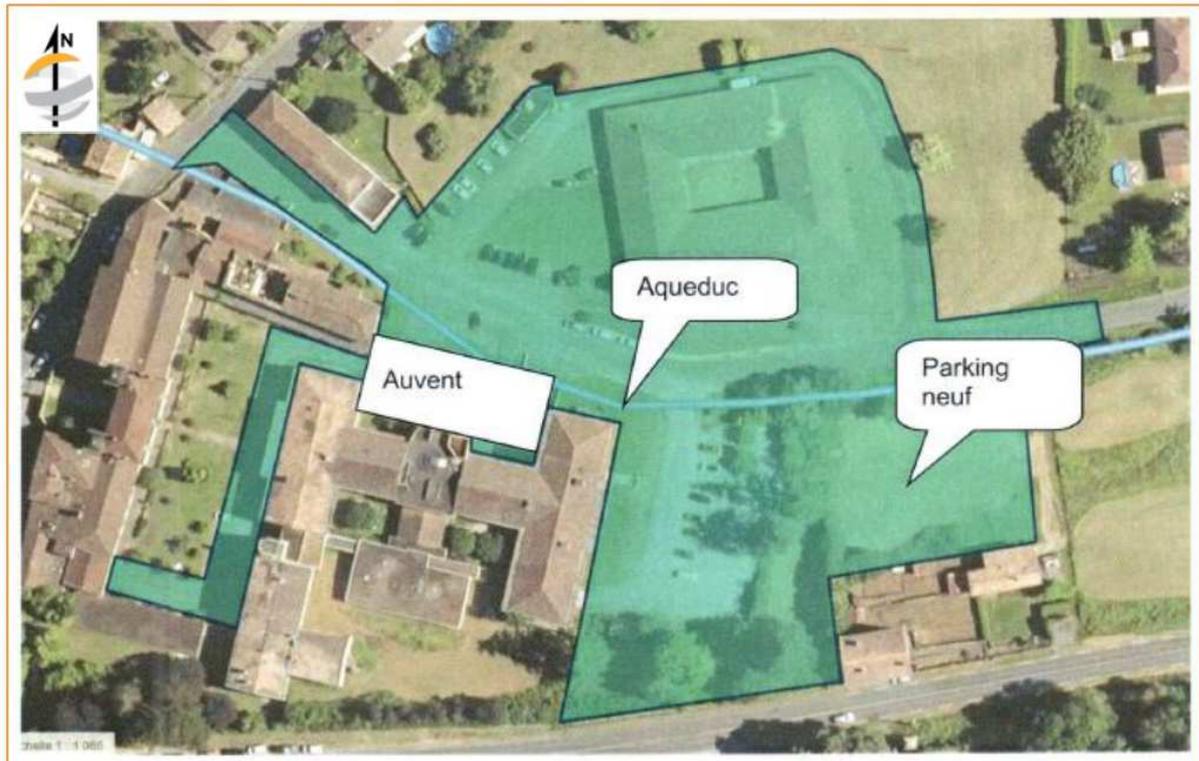


Fig.8 - Occupation des sols – Corinne Land Cover

2.2.2 - ANALYSE VISUELLE

La figure 3 montre une photographie aérienne du site actuel. On y observe que le site est occupé, hors bâtiments, par des voiries et des pelouses entretenues (tontes régulières).



*

Fig.9 - Hydrographie locale

2.3.2 - EAUX SOUTERRAINES

2.3.2.1 - GEOLOGIE

Les formations géologiques sont :

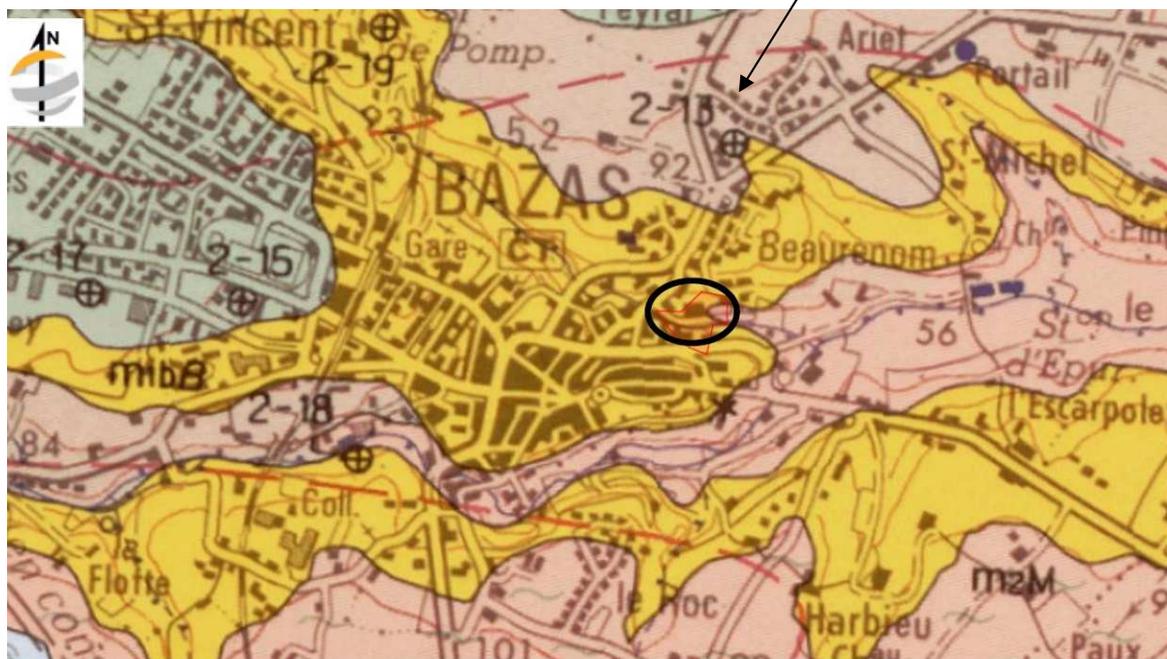
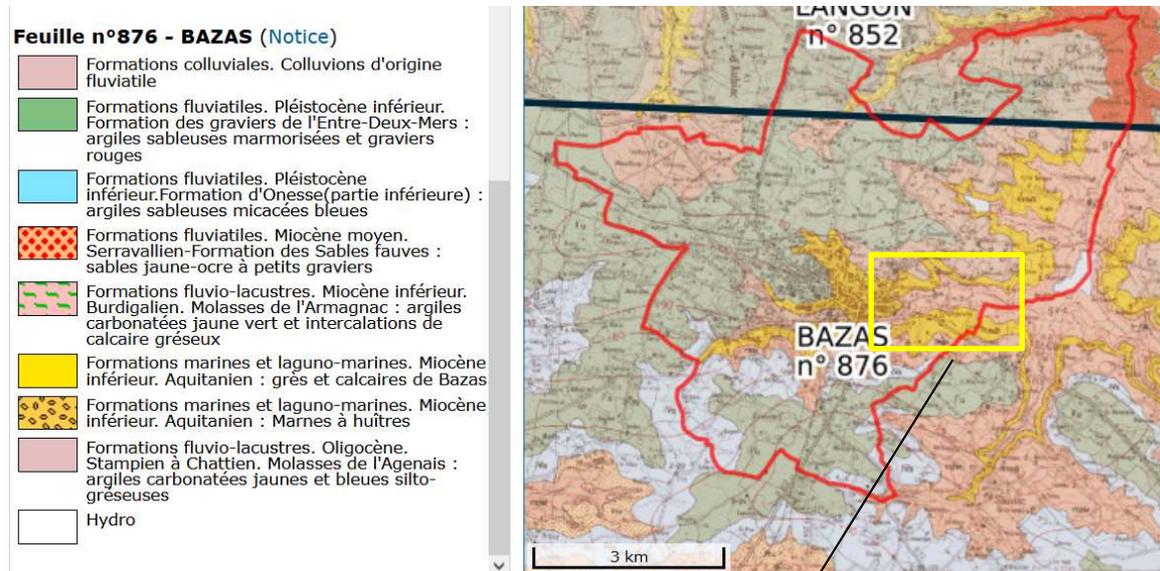


Fig.10 - Carte géologique (source : Sigas Aquitaine)

D'après la carte géologique de BAZAS et sa notice associée, les terrains du site seraient constitués, de haut en bas, par :

- Couverture superficielle végétale et/ou remblais,
- Côté Ouest (m1Bb) : Formations du Miocène inférieur constituées de grès et calcaires de Bazas,
- Côté Est (g2-3) : Formations fluvio-lacustres de l'Oligocène constituées des Molasses de l'Agenais (argiles carbonatées jaunes et bleues silto-gréseuses).

La succession lithologique suivante a pu être réalisée dans le cadre des études G1 et G2 réalisées par Fondasol en 2021 :

- Formation 1 : Terre végétale,
- Formation 2 : Structure de chaussée constituée de 2cm d'enrobé environ reposant sur un concassé calcaire beige,
- Formation 3 : Remblais argilo-sableux marron à débris de brique et blocs,
- Formation 4 : Argiles à limons gris.

2.3.2.2 - MASSES D'EAU

Le site du SIGES montre que la commune est implantée sur la masse d'eau FRFG047 – sables plio-quadernaires du bassin de la Garonne région hydro o et terrasses anciennes de la Garonne :

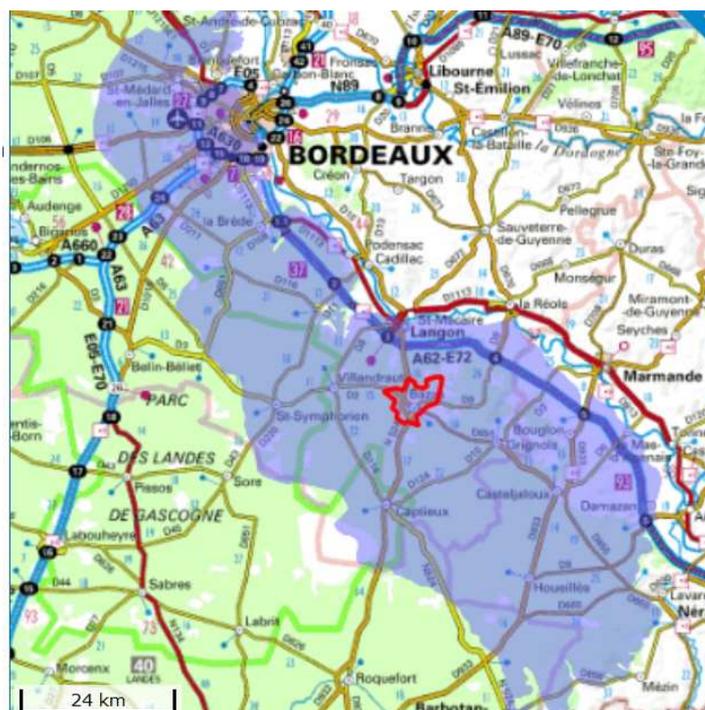


Fig.11 -Masse d'eau souterraine

Lors l'intervention de Fondasol sur site, une arrivée a été rencontrée à 2.40 m profondeur sur un seul sondage. Les autres sondages sont restés secs aux profondeurs atteintes.

Le tube (s) piézométrique posé dans le forage SP1 permettra de suivre le niveau de l'eau afin de caractériser les fluctuations de la nappe (suivi non compris dans notre prestation). Un relevé stabilisé du niveau de la nappe a été réalisé à 2.32m/TN soit 62.43 NGF le 14/10/2021.

L'intervention ponctuelle dans le cadre de la réalisation de la présente étude ne permet pas de fournir des informations hydrogéologiques suffisantes, dans la mesure où le niveau d'eau mentionné dans le rapport d'étude correspond nécessairement à celui relevé à un moment donné, sans possibilité d'apprécier la variation inéluctable des nappes et circulations d'eau qui dépend notamment des conditions météorologiques.

Par ailleurs 2 essais de perméabilité ont été réalisés permettant de conclure à des perméabilités faibles à moyennes : entre 21 (argiles) et 50 mm/h (remblais sablo-argileux).

2.3.3 - RISQUES

Les risques recensés sur la commune sont :

Risque	Aléa / sensibilité	Document réglementaire et date de prescription
Inondations Remontées de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave – fiabilité faible	-
Retrait-gonflement des sols argileux	Aléa fort selon arrêté du 22 juillet 2020	-
Cavités	Présence de carrières à environ 500m au Sud	-
Mouvement de terrain	Présence d'éboulements à environ 400m au Sud	-
Risque sismique	Zone de sismicité I (très faible)	Décret n°2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français
Rayonnements ionisants (décret n° 2002-460 du 4 avril 2002) – Radon	Non situé dans un département prioritaire - potentiel faible (catégorie I)	-
Pollution	Pas d'odeur particulière détectée. <i>Nota : L'étude géotechnique ne constitue pas une étude environnementale.</i>	-

3 - MESURES DESTINEES A REDUIRE LES IMPACTS

S'agissant d'un parking sans fondations profondes, et dans la mesure où aucun enjeu lié à la biodiversité n'a été identifié, les enjeux principaux concernent la gestion des eaux et l'insertion paysagère des aménagements.

3.1 - GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'étude d'assainissement pluvial a conclu sur les aménagements présentés en suivant et issus de la notice du permis de construire.

Dans le cadre du projet de construction, une mise en conformité sera réalisée sur la base de la réglementation imposée par le PLU. Les préconisations sont de privilégier l'infiltration. Il y a des réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées publics à proximité directe du projet ainsi qu'un fossé récoltant les eaux pluviales.

L'étude géotechnique de conception phase G2 PRO réalisée par l'entreprise FONDASOL indique que l'infiltration est possible (les sols sont moyennement perméables $1,4 \times 10^{-5} < K < 6,0 \times 10^{-6}$ m/s).

Les eaux de ruissellement seront donc stockées et infiltrées sur la parcelle lorsque le terrain le permet. La philosophie de l'assainissement est de canaliser puis d'envoyer les eaux du projet dans des structures réservoir drainantes ou bassins à ciel ouvert permettant la récupération et le stockage des eaux pluviales émanant des voiries/parkings.

Le fonctionnement est le suivant :

- Les eaux de parking et de voiries seront récupérées dans des regards avaloirs à grille carrée et rejoindront les tranchées drainantes.
- Les tranchées drainantes permettront de récupérer un Volume Utile d'eau qui sera ensuite infiltré sur la parcelle (bassin versant 1) ou rejeté avec débit régulé vers le réseau (bassins versants 2 et 3).

Les trois solutions compensatoires sont les suivantes :

- SC1 : Réalisation d'une structure réservoir drainante permettant de stocker et infiltrer les eaux de ruissellement de la voirie issues du projet.
- SC2 : Réalisation d'un bassin à ciel ouvert permettant de stocker et rejeter les eaux de ruissellement de la voirie issues du projet.
- SC3 : Réalisation d'un bassin à ciel ouvert permettant de stocker et rejeter les eaux de ruissellement de la voirie issues du projet.

La gestion des eaux pluviales nécessite la création de 2 noues, une de chaque côté de la rue Paulin de Pella. Les 10 premiers cm de terre seront enlevés et stockés avant leur creusement, la terre sera ensuite remise. Ainsi la biodiversité sera préservée assurant une meilleure reprise de la végétation endogène.

3.2 - TRAITEMENT PAYSAGER

Les végétaux choisis sont des essences locales et rustiques qui nécessiteront un entretien léger après la phase de reprise et qui s'intègrent parfaitement à la biodiversité du site (cf. annexe I).

4 - ANNEXES

4.1 - ANNEXE 01 – DESCRIPTION DU PROJET (5 PAGES)

Aménagement de parkings et de l'entrée au Centre Hospitalier de Bazas

PC 4 – NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

La demande de permis de construire concerne la réalisation de 117 places de stationnement en 3 zones de parkings, du réaménagement de l'entrée du centre hospitalier ainsi que la réalisation d'un auvent pour la dépose des malades.

1) Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site du centre hospitalier se situe en contrebas de la route de Marmande et des remparts de la ville ancienne de Bazas, il est surplombé au Sud par la Cathédrale et les constructions qui l'entourent. Vers le nord et l'Est, il se prolonge par une colline et un paysage champêtre. Le terrain d'assise du projet est séparé par la rue Paulin de Pella, celle-ci est bordée au Nord par le ruisseau Saint Vincent, en partie busé, qui se prolonge à l'air libre vers l'Est.

- Au Sud de la rue se trouve le bâtiment de l'hôpital, le seuil d'entrée est sensiblement au-dessus de la rue, on y accède par une voie en forte déclivité. A l'Est du centre hospitalier se trouve un parking, peu organisé, à usage mixte, personnel et public. Au-delà une zone verte naturelle se prolonge le long du ruisseau. Plusieurs arbres remarquables sont présents sur cette partie du site.
- Au Nord de la voie, s'élève le bâtiment CMP avec un parking pour le personnel technique, le terrain est en pente, engazonné.
- Quelques stationnements situés le long de la rue Paulin de Pella complètent le dispositif.

Le site souffre de nombreux stationnements anarchiques qui nuisent à l'usage et à l'image du Centre Hospitalier. Face à cette situation et devant les besoins identifiés par l'établissement, le Centre Hospitalier a décidé la réalisation de 3 parkings et la requalification de l'entrée de l'hôpital.

Les voiries qu'elles soient publiques ou privées sont traitées en enrobé, elles sont très dégradées de même que les trottoirs.

Au Sud de la rue Paulin de Pella le site se situe dans le périmètre A – Secteur Intra Muros de la Z.P.A.U., au Nord de celle-ci il est dans le périmètre C – Secteur des Faubourgs Récents

2) Présentation du projet

Le traitement de la rue Paulin de Pella est hors opération car il s'agit d'une voie communale, les voiries du centre hospitalier sont reprises jusqu'en limite de celle-ci. Cependant il serait souhaitable que des potelets en bois soient installés le long de la voie pour éviter le stationnement abusif en dehors des zones prévues à cet effet. Une zone de collecte de TRI SELECTIF existe, elle ne fait pas partie de l'opération et ne sera pas déplacée.

Les principes du projet d'aménagement

Le principe retenu pour l'aménagement est de limiter au maximum l'enrobé noir qui sera exclusivement utilisé pour les voiries lourdes. Les voiries légères et les zones de stationnement sont traitées un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle. Les bordures sont réalisées en pavés calcaire 10x10. Dans le cadre de l'opération trois parkings sont projetés et l'entrée du Centre Hospitalier est requalifiée :

- *PARKING 01*

Il comporte **27 places sous contrôle d'accès** et consiste pour partie en la réhabilitation du parking existant devant le bâtiment CMP. Outre les activités du Centre Médico-Psychologique ce bâtiment abrite la partie logistique et technique du Centre Hospitalier. Des places supplémentaires sont créées à l'arrière, encastrées dans la pente du terrain. Ce parking sert également d'accès logistique. Les voiries lourdes sont refaites en enrobé. Pour limiter l'impact des zones en enrobé noir les voiries légères et les zones de stationnement des véhicules reçoivent un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle. Le repérage des places est réalisé par la pose d'un rang de pavés calcaires 10x10 en limite de l'enrobé et par 5 pavés perpendiculaires. Le caniveau est également traité en 3 ou 4 rangs de pavés calcaires. La surface de la voirie de dépose PMR du bâtiment est refaite en bicouche. Le long de la rue Paulin de Pella 8 places en accès libre pour les visiteurs sont également reprises en bicouche à l'exception de la place PMR refaite en enrobé. Une place supplémentaire PMR est remise en état au droit du bâtiment des services techniques.

Le contrôle d'accès est réalisé au moyen d'une barrière à chaîne qui offre plus de garantie de durabilité vis-à-vis de l'utilisation par les camions de livraisons.

- *PARKING 02*

Il s'agit du parking existant qui est totalement réhabilité. Il comporte **44 places dont 1 PMR en accès libre**. Ce parking recevra les visiteurs. Les voiries lourdes sont traitées en enrobé noir car elles desservent le local gaz médicaux ainsi que le local DASRI. Le revêtement des places de stationnement est un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle avec bordures en pavés calcaire. La réhabilitation de ce parking comprend également, en fond, la création d'une dalle grillagée pour l'installation des Gaz Médicaux ainsi que l'aire de manœuvre règlementaire pour les livraisons, cette implantation respecte les règles de sécurité incendie vis-à-vis de l'établissement. Elle nécessite la démolition de l'actuel local DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) qui sera remplacés par un petit bâtiment jumelé avec l'abri deux-roues, couvert d'un toit mono-pente en tuiles canal.

- *PARKING 03*

C'est un nouveau parking qui est créé sur la prairie à l'arrière du bâtiment CMP. Il comporte **37 places dont 1 PMR sous contrôle d'accès**. Ce parking est dédié au personnel soignant. La voirie existante est réutilisée et elle se prolonge par une nouvelle voie en boucle, elles sont traitées en enrobé noir. Le revêtement des places de stationnement est un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle avec bordures en pavés calcaire.

- *L'ENTREE*

Il s'agit de tirer parti des éléments existants : la voirie, les trottoirs tout en requalifiant l'ensemble. Aujourd'hui cet espace souffre d'un traitement qui rend peu lisible sa fonction d'entrée de l'établissement et qui n'est pas qualitative.

La voirie de desserte en fer à cheval est rénovée en enrobé noir, elle continuera d'assurer sa fonction de desserte pour les véhicules sanitaires, SAMU, pompiers et VSL. En revanche la partie centrale est totalement remaniée, elle commence en partie basse par un parvis piéton en béton désactivé et se prolonge par un emmarchement central en béton désactivé et marches en pierres massives qui permet de franchir le dénivelé existant entre la rue Paulin de Pella et l'entrée de l'hôpital ; de part et d'autre des espaces en gradins végétalisés permettent l'attente dans un cadre agréable et protégé. Pour cela les têtes de mur sont habillées de lames de bois qui en font des bancs. L'espace est protégé des véhicules par des potelets thermolaqués teinte Cortène.

- **L'AUVENT**

Devant l'entrée un nouvel auvent permet la dépose des patients à l'abri des intempéries. Il s'appuie sur 4 poteaux habillés de pierres massives et déploie sa toiture à deux pentes, couverte de tuiles canal. Le faîtage perpendiculaire au bâtiment principal reprend la géométrie des ailes du bâtiment et s'inscrit dans l'orientation d'une partie des toitures du centre ancien qui surplombent le site. Le pignon est complété par un élément en bois ajouré qui cadre la perspective. Sous cet auvent le parvis e béton désactivé se prolonge jusqu'à la porte d'entrée du CH, permettant de gérer une accessibilité conforme pour les personnes à mobilité réduite.

- **L'ENSEIGNE**

Une enseigne indiquant le Centre Hospitalier sera posée sur le mur plein à gauche de l'entrée, elle sera éclairée indirectement depuis le nouvel auvent.

Le traitement paysager du projet

Les végétaux choisis sont des essences locales et rustiques qui nécessiteront un entretien léger après la phase de reprise et qui s'intègrent parfaitement à la biodiversité du site.

- **PARKING 01**

La nouvelle configuration du parking permet de dégager un bel espace à paysager. Deux arbres de haute tige y sont plantés : un Platane d'orient et un Magnolia à grandes fleurs en port naturel. Deux massifs arbustifs composés de Fausses spirées, Lauriers roses, Bruyères et Rosiers paysagers complètent la composition. Un autre massif sépare ce parking du parking 02.

- **PARKING 02**

Tous les arbres existants autour du parking actuel sont conservés qu'il s'agisse de beaux sujets comme des cèdres ou de la végétation buissonnante vers l'Est. La végétalisation est complétée par la plantation d'un arbre toutes les 2 places sur la bande centrale, des Frênes communs en cépée. Ils seront entourés par une bande de pavés calcaires 10x10.

- **PARKING 03**

Les arbres existants sont conservés et complétés par des sujets isolés, répartis entre les groupes de places : 6 Frênes communs en cépée, 2 Tilleuls argentés et 1 Platane d'orient.

De façon à protéger les riverains une haie champêtre est créée en limite Est du terrain, elle est composée de Sorbiers des oiseaux, de Chèvrefeuilles arbustifs, de Fusains d'Europe, de Troènes communs et de Charmes fastigiés.

- **PARVIS D'ENTREE**

Les gradins qui encadrent les emmarchements sont végétalisés : 4 Erables du Japon prennent place sur un tapis de Lierre d'Algérie tapissant en couvre-sol ; des haies basses en Troènes nains LODENSE forment garde-corps contre la voirie.

- **VEGETALISATION DES FACADES**

Les façades avec un revêtement en plaques grises sont végétalisées. Une maille en câbles inox y est accrochée pour accueillir des pieds de Vigne vierge, des Hortensias grimpants et du Jasmin blanc.

- *NOUES*

La gestion des eaux pluviales nécessite la création de 2 noues, une de chaque côté de la rue Paulin de Pella. Les 10 premiers cm de terre seront enlevés et stockés avant leur creusement, la terre sera ensuite remise. Ainsi la biodiversité du site sera préservée assurant une meilleure reprise de la végétation endogène.

4.2 - ANNEXE 02 – MODALITES DES TRAVAUX (3 PAGES)

Aménagement de parkings et de l'entrée au Centre Hospitalier de Bazas

PC 10-1 – NOTICE COMPLEMENTAIRE

La demande de permis de construire concerne la réalisation de 117 places de stationnement en 3 zones de parkings, du réaménagement de l'entrée du centre hospitalier ainsi que la réalisation d'un auvent pour la dépose des malades.

1) Les matériaux utilisés

- *PARKINGS*

- Voieries lourdes : revêtement en enrobé noir, il sera exclusivement utilisé pour cet usage
- Voieries légères et zones de stationnement : revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle.
- Bordures : réalisées en pavés calcaire 10x10 – pas d'utilisation de nouvelles bordures en béton
- caniveaux : 3 ou 4 rangs de pavés calcaire 10x10
- repérage des emplacements : 1 rang de 6 pavés calcaire à chaque extrémité
- éclairage : mats prélaqué teinte CORTENE avec gamelle circulaire
- Potelets anti-stationnement : bois autoclavé

- *ENTREE*

- Voieries lourdes : revêtement en enrobé noir
- Parvis : béton désactivé
- Emmarchements : pierre naturelle
- Trottoirs : revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle ou béton désactivé pour les cheminements PMR
- Bordures : réalisées en pavés calcaire 10x10
- passages piétons : bandes en pavés calcaire 10x10
- éclairage : mats prélaqué teinte CORTENE avec gamelle circulaire et bande LED sous les bancs
- Potelets anti-stationnement : prélaqué teinte CORTENE
- murets : maçonnerie enduite teinte CORTENE
- bancs : bois massif en lames teinte autoclavé marron

- *AUVENT*

- Poteaux : métalliques habillés de pierres massives
- charpente : métallique teinte noire
- couverture : tuiles canal
- sous-face : voliges bois teinte autoclavé marron
- éclairage : appareils en sous-face

2) Modalités d'exécution des travaux

- *PARKINGS*

Les parkings sont réalisés par tranche successives de façon à maintenir du stationnement sur le site.
Selon le cas :

- réalisation des plates formes, des réseaux secs et humides
- réfection des enrobés
- réalisation des bandes de pavés
- réalisation du revêtement bicouche gravillonnaire

- *PARVIS*

Le parvis et les emmarchements seront réalisés par moitié pour maintenir l'accès au Centre Hospitalier.

- *AUVENT*

Il sera réalisé après démolition de la marquise existante.

Les fondations spéciales seront réalisées sous les poteaux. La structure métallique sera mise en place puis les habillages en pierre ainsi que la couverture.

4.3 - ANNEXE 03 – DOSSIER CERFA (24 PAGES)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/04/2022

Dossier complet le :
15/04/2022

N° d'enregistrement :
2022-12534

1. Intitulé du projet

Projet de réhabilitation/création de parking - Centre hospitalier de Bazas

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs - a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Il est prévu 3 poches de parking sur le même site d'une capacité globale de 117 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réhabiliter 2 parkings existants et à en créer un troisième. Le principe retenu pour l'aménagement est de limiter au maximum l'enrobé noir qui sera exclusivement utilisé pour les voiries lourdes. Les voiries légères et les zones de stationnement sont traitées un revêtement bicouche gravillonnaire de teinte naturelle. Les bordures sont réalisées en pavés calcaire 10x10.

Aux 3 parkings, s'ajoute le projet de création d'un auvent devant l'entrée principale permettant la dépose rapide des patients à l'abri de la pluie. L'aménagement permettra également la mise en sécurité du site.

Parking 01: Il comporte 27 places sous contrôle d'accès et consiste pour partie en la réhabilitation du parking existant devant le bâtiment CMP. Ce bâtiment abrite la partie logistique et technique du centre hospitalier.

Parking 02: Il s'agit d'un parking existant totalement réhabilité. Il comporte 44 places dont 1 PMR. Ce parking est accessible sans contrôle.

Parking P03: C'est un nouveau parking créé à l'arrière du bâtiment CMP qui comporte 37 places dont 1 PMR.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux utilisateurs du site des espaces d'accueil et de stationnement agréables et sécurisés. Ces aménagements permettront également une gestion optimisée des eaux pluviales et donc de traitement des pollutions.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les parkings sont réalisés par tranche successives de façon à maintenir du stationnement sur le site. Selon le cas :

- réalisation des plates formes, des réseaux secs et humides
- réfection des enrobés
- réalisation des bandes de pavés
- réalisation du revêtement bicouche gravillonnaire

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet permettra d'améliorer l'utilisation actuelle du site. Il s'agira dans tous les cas d'accueillir les véhicules soit pour une dépose rapide abritée et sécurisée soit pour du stationnement, pour les employés comme pour les patients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parking 01	27 places
Parking 02	44 places
Parking 03	37 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bazas

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un des bâtiments du centre hospitalier lui-même est inscrit. Le site est en ZPPAUP
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 FR7200802 - Réseau hydrographique du Beuve environ 300 m en aval du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est circonscrit à l'enceinte du centre hospitalier.

Aucun autre projet n'est identifié sur ce périmètre en même temps.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du projet de construction, une mise en conformité sera réalisée sur la base de la réglementation imposée par le PLU. Les préconisations sont de privilégier l'infiltration. Il y a des réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées publics à proximité directe du projet ainsi qu'un fossé récoltant les eaux pluviales. La philosophie de l'assainissement est de canaliser puis d'envoyer les eaux du projet dans des structures réservoir drainantes ou bassins à ciel ouvert permettant la récupération et le stockage des eaux pluviales émanant des voiries/parkings. La gestion des eaux pluviales nécessite la création de 2 noues, une de chaque côté de la rue Paulin de Pella.

Un traitement paysager du site est prévu. Les végétaux choisis sont des essences locales et rustiques qui nécessiteront un entretien léger après la phase de reprise et qui s'intègrent parfaitement à la biodiversité du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans la mesure où il améliore une situation existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire de synthèse du projet et de l'état initial du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bazas le 13/04/2022

Signature


Centre Hospitalier de Bazas
Veronique BERARD
Directeur délégué

